

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 78 (1951)
Heft: 8

Artikel: Choses de "chez nous" : c'était un vieux préfet... !
Autor: Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-227777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'était un vieux préfet...!

par Jean des Sapins

C'était un vieux préfet comme il n'y en a pas deux dans le canton, un préfet de haute taille, large d'épaules et assez de ventre pour que l'écharpe verte et blanche ne fasse pas de faux-plis.

Il portait une barbe noire, longue et un peu effilée, qu'il caressait lentement chaque fois qu'il devait prendre une décision de quelque importance. Le Conseil d'Etat qui l'avait élu s'était certainement préoccupé de connaître à fond ses nombreuses qualités. Cependant, le gouvernement d'alors choisissait ses préfets parmi les plus beaux hommes du canton, et il avait, ma foi, bouglement raison.

Ayant revêtu ses fonctions de premier magistrat du district en une journée de fin d'hiver qui précédait de peu les élections au Grand Conseil, il s'était immédiatement mis à la besogne afin que tous ses bureaux électoraux soient organisés et documentés.

Sa règle de vie, c'était le travail, la vie de famille et celle de société. Sur ce dernier point, il fallait agir avec circonspection, car un préfet, selon la bonne formule, doit toujours garder son rang. Vous ne voudriez pas que le premier venu qui l'a peut-être connu au service militaire ou ailleurs lui manque de respect. C'est pourquoi sa société se composait, avant tout, d'un petit cercle d'amis éprouvés. On se réunissait, le même jour de la semaine et à la même heure, au « Café des Balances ».

Le patron de cet « établissement », comme on disait alors, avait soin de résERVER, à cette illustre compagnie, toujours la même table. On faisait cercle autour du magistrat, comme il se doit, et la conversation roulait sur les événements du jour et la politique régionale.

Le dimanche, il arrivait à Monsieur le préfet d'accompagner, de temps à autre, son épouse à l'église. Il arborait, ce jour-là, une belle redingote noire à larges revers et se coiffait d'un « haut

de forme » tout comme un député le jour de l'assermentation. Cette tenue était, pour lui, de rigueur, dans les cérémonies et les fêtes patriotiques auxquelles il participait. Il ne manquait jamais d'y prononcer un discours dont on appréciait les termes choisis et le ton mesuré. S'il assistait à la fête de l'Abbaye, son allocution débutait toujours par ces mots : « Dans nos fêtes patriotiques quelles qu'elles soient... » Mais si la séance avait un caractère plus solennel, il lui arrivait de dire : « Le Conseil d'Etat dont j'ai l'honneur d'être le représentant officiel... » L'impression qu'il avait d'incarner à lui seul, dans son district, le gouvernement du canton, l'accompagna au cours de toute sa carrière.

A son bureau, il prenait place dans un fauteuil tendu de velours vert et recevait les visiteurs, solliciteurs et quémandeurs de tout poil avec la même gravité calme. Un ancien gendarme assurait le service d'ordre. Ce dernier avait pour consigne de pratiquer un

premier tri et de liquider lui-même ce que l'on appelle en termes administratif « les affaires courantes ». Pourquoi déranger un magistrat surchargé de besogne pour quelques futilités qu'on peut régler en deux mots ?

Chez lui, le sens de l'autorité était inné. Il avait l'habitude de dire, en parlant de ses administrés, tout en marquant un ordre de préférence : « Mes syndics, mes ministres, mes gendarmes et mes régents. »

Un de ses gestes familiers était de saisir un ami par le revers de son vêtement, tout en caressant l'étoffe — vieux geste de l'ancien commerçant en draps qu'il avait été pendant bien des années.

Il gardait de son temps de simple citoyen une habitude dont il avait décidé de ne jamais se départir : celle de cultiver ses vignes. Oui, Monsieur le préfet aimait la « noble culture ». Il n'avait pas tort de se vanter de son titre de vigneron, car son vin rouge, qu'il vendait avec succès, portait une étiquette que beaucoup de professionnels lui enviaient. Au premier plan, on voyait la tour carrée de l'église de sa petite ville avec, comme fond, la ligne bleue du Jura et, au bas de l'étiquette, ces mots en lettres capitales : « Cave du préfet. »

Trouvez-moi, je vous le demande, de nos jours, un préfet-vigneron ? A part celui de Rolle, je n'en connais pas.

Administrer un district n'est pas une petite affaire. S'occuper de tout le monde et de personne, concilier souvent l'inconciliable, mettre tout le monde d'accord quand il s'agit du bien du pays et faire comprendre aux nombreux contrevénants, contre qui l'on a prononcé une amende, que la loi doit rester la loi !

Il lui arrivait de parcourir son district dans une voiturette à deux roues attelée d'un cheval arabe au pied nerveux. C'est ainsi qu'il tombait à l'im-

proviste dans tel village reculé, près des grands bois, à une petite distance de la frontière française. La forêt, qui s'étend partout, est un asile propice aux contrebandiers et aux braconniers.

Un jour qu'il suivait, au trot de son cheval, la grande route qui longe le pied du Jura, on le vit entrer dans une petite pinte connue à dix lieues à la ronde. C'était au début d'avril. Il faisait encore froid, aussi avait-il revêtu sa belle pelisse d'hiver. Ayant bu ses trois décis, comme tout le monde, et discuté avec le pintier auquel il avait dû, jadis, et par deux fois, infliger une amende pour délit de chasse, le préfet s'apprêtait à repartir. Comme il se le-vait, le pintier que tout le monde appelait Daniotet, se précipita pour l'aider à se vêtir. Tout en tenant la pelisse qu'il maniait d'un air admiratif en regardant les deux ou trois buveurs attablés, mon Daniotet s'avancait vers le magistrat en riant sous cape :

— A quoi penses-tu, Daniotet ? dit le préfet d'un air inquisiteur.

— Oh ! Monsieur le préfet, répondit l'autre d'un air goguenard, je n'ose pas vous le dire.

— Vas-y seulement, je te connais !

— Eh bien, Monsieur de préfet, fit-il, en lui enfilant sa pelisse jusqu'aux épaules, je pense... je pense que l'écorce vaut mieux que le bois !

Il y eut un éclat de rire général.

— Tu me revaudras ça, ajouta le préfet en sortant précipitamment.

Il eut le bon goût d'oublier ces propos, ou plutôt de n'en pas tirer vengeance, car ce fut lui-même qui raconta peu après, cette petite histoire au « Café des Balances ».

Quand je vous disais que c'était un préfet comme il n'y en avait pas deux dans tout le canton.

Il y a plus de trente ans qu'il a quitté ce monde, mais son souvenir reste encore vivant chez ceux qui l'ont connu.